

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 5 juin 2007 à 19 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Nicole Bourassa	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Martin Lafrenière
Madame France Désaulniers	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Émond	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une trentaine de personnes.

---

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 295 0607 :** Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0607-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 4.5 Services d'hémodialyse.
- 5.1 Comité d'évaluation de la Direction générale.
- 5.2 Conseil d'administration de TGV-Net.
- 6.1 Nomination – Carrefour Jeunesse Emploi.
- 8.2 Contrat – Emploi-Québec, formation générale.
- 8.3 Contrat – Emploi-Québec, formation professionnelle.
- 9.1 Protocole d'entente – Financement du projet du gymnase à l'école secondaire Champagnat.
- 12.4 Contrat – Aménagement de laboratoires.

QUE l'article 7.1 « Transfert d'élèves 2007-2008 » soit déplacé pour être considéré immédiatement après l'article 2 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 296 0607 :** Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 22 mai 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0607-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Présentation est après faite par la directrice des Services éducatifs (jeunes), madame Maryse Demers, d'une recommandation quant à des transferts d'élèves requis dans le cadre de l'organisation scolaire 2007-2008. Madame Demers souligne qu'aucun transfert d'élèves de Notre-Dame-du-Mont-Carmel vers des écoles de Shawinigan-Sud n'est proposé en raison de la création d'une troisième classe de maternelle à l'école Notre-Dame. Les commissaires donnent suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Transferts d'élèves  
dans le cadre de  
l'organisation  
scolaire 2007-2008

**RÉSOLUTION 297 0607 :** Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le projet de transferts d'élèves, dans le cadre de l'organisation scolaire 2007-2008 et en fonction de la prévision de la clientèle scolaire au 31 mai 2007, soit adopté tel que décrit au document 0607-03.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire



EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière, PROPOSE que soit adopté le plan d'affectation de la catégorie des directions d'école et de centre 2007-2008, tel que décrit au document 0607-04.

Adopté unanimement

Plan d'affectation  
des emplois  
d'administrateur  
pour 2007-2008

**RÉSOLUTION 299 0607 :**      CONSIDÉRANT que des consultations ont été effectuées concernant les affectations de la catégorie des emplois d'administrateur pour l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant aux affectations 2007-2008;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit adopté le plan d'affectation de la catégorie des emplois d'administrateur pour l'année scolaire 2007-2008, tel que décrit au document 0607-05.

Adopté unanimement

Relativement au comblement du poste de coordonnateur du Service aux entreprises, le directeur général souligne que le processus de sélection n'est pas encore complété.

Sur recommandation du directeur général, les commissaires reconnaissent ensuite un statut d'emploi régulier à un cadre.

Probation d'un  
cadre

**RÉSOLUTION 300 0607 :**      CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Christian Amyot, directeur de centre de formation professionnelle au Carrefour formation Mauricie, le 12 juin 2007.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires appuient après cela une demande pour l'organisation et la mise en place de services d'hémodialyse sur le territoire de la Ville de Shawinigan.

---

Président(e)

Appui à la Ville de  
Shawinigan –  
Services  
d'hémodialyse en  
région

**RÉSOLUTION 301 0607 :**

Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que les services d'hémodialyse sont offerts uniquement au Centre Hospitalier Régional de

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes, dont les personnes âgées de Shawinigan et les environs doivent recevoir ces services de façon régulière et récurrente;

CONSIDÉRANT la durée de chaque traitement;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de permettre au patient de recevoir les soins requis à proximité de son domicile;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a présenté une demande à l'Agence régionale de développement des réseaux locaux de services Mauricie - Centre du Québec pour que ces services soient offerts sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de la concertation des intervenants du milieu pour l'obtention de tels services;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande présentée à l'Agence régionale de développement des réseaux locaux de services Mauricie - Centre du Québec pour l'organisation et la mise en place des services d'hémodialyse sur le territoire de la Ville de Shawinigan.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, et en référence aux sujets présentés par la présidence, les commissaires procèdent à la formation d'un comité d'évaluation de la Direction générale.

Comité  
d'évaluation de la  
Direction générale

**RÉSOLUTION 302 0607 :**

CONSIDÉRANT, en référence au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires, que la commission scolaire applique un mécanisme d'octroi de boni au rendement au hors cadre afin de souligner l'excellence du travail accompli;

CONSIDÉRANT que le versement d'un boni de rendement s'appuie sur la mise en œuvre d'un processus d'évaluation permettant de préciser et de discriminer les niveaux de rendement en fonction d'attentes spécifiées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit formé un comité ayant pour mandat de procéder à l'évaluation du directeur général et de soumettre une recommandation au conseil des commissaires;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

QUE ce comité soit formé des membres du conseil des commissaires suivants :

- ✓ Claude Béland;
- ✓ Claude Boutin;
- ✓ Serge Lafontaine;
- ✓ Martin Lafrenière;
- ✓ Diane Samson.

Adopté unanimement

Il est ensuite procédé au renouvellement du mandat d'un représentant au conseil d'administration de la Corporation TGV-Net Mauricie.

Représentant de la CSÉ au sein de la Corporation TGV – Net Mauricie

**RÉSOLUTION 303 0607 :**      CONSIDÉRANT, en référence à l'entente conclue avec la Corporation TGV – Net Mauricie, que la Commission scolaire de l'Énergie est présente au sein du conseil d'administration bénéficiant de deux (2) sièges avec droit de vote;

CONSIDÉRANT également que la Commission scolaire de l'Énergie est présente au sein du bureau de direction et à toute autre instance décisionnelle et qu'elle bénéficie d'un siège avec droit de vote;

CONSIDÉRANT que le siège détenu par le directeur général doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soit désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du conseil d'administration de la Corporation TGV – Net Mauricie;

QUE le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soit également désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du bureau de direction ou à toute autre instance décisionnelle de la Corporation TGV – Net Mauricie.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les membres du conseil des commissaires désignent une personne-ressource de la commission scolaire pour agir au Carrefour Jeunesse Emploi-Shawinigan.

Tommy Champagne représentant de la CSÉ au Carrefour Jeunesse Emploi - Shawinigan

**RÉSOLUTION 304 0607 :**      Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que monsieur Tommy Champagne, conseiller pédagogique, soit désigné par la Commission scolaire de l'Énergie pour agir à titre d'administrateur membre ressource au sein du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi – Shawinigan.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

Considération est après faite des sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. À la suite des informations fournies par monsieur Denis Lampron, des résolutions sont adoptées concernant les calendriers scolaires 2007-2008 ainsi que des contrats avec Emploi-Québec.

Calendriers  
scolaires des  
centres de  
formation  
professionnelle et  
des centres  
d'éducation des  
adultes 2007-2008

**RÉSOLUTION 305 0607 :**      CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises préalablement à l'établissement de ces calendriers scolaires ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soient adoptés les calendriers scolaires 2007-2008 des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes, décrits au document 0607-06.

Adopté unanimement

Entente avec le  
Centre local  
d'emploi de  
Shawinigan –  
Formation  
générale

**RÉSOLUTION 306 0607 :**      CONSIDÉRANT que des clients d'Emploi-Québec ont besoin de compléter leur formation académique;

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de Shawinigan recourt pour ses clients aux services du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente de services (Projet #170572-0) proposée par le Centre local d'Emploi de Shawinigan concernant la formation générale des adultes, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente avec le  
Centre local  
d'emploi de  
Shawinigan –  
Formation  
professionnelle

**RÉSOLUTION 307 0607 :**      CONSIDÉRANT que des clients d'Emploi-Québec ont besoin de compléter leur formation académique;

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de Shawinigan recourt pour ses clients aux services du Carrefour formation Mauricie de la Commission scolaire de l'Énergie;

---

Président(e)

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente de services (Projet #170048-0) proposée par le Centre local d'Emploi de Shawinigan concernant la formation générale des adultes, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Consécutivement et en référence aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, les membres du conseil des commissaires autorisent la conclusion d'un protocole d'entente avec la Ville de La Tuque.

Entente avec Ville de La Tuque relativement au financement du projet d'agrandissement et de réaménagement du gymnase à l'école secondaire Champagnat

**RÉSOLUTION 308 0607 :** CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Ville de La Tuque ont convenu d'un partenariat dans la réalisation d'un projet d'amélioration des infrastructures sportives à l'école secondaire Champagnat par l'agrandissement et le réaménagement du gymnase actuel;

CONSIDÉRANT que ce partenariat s'inscrit dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives mis de l'avant par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la commission scolaire et la ville conviennent des modalités de financement de chaque partie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit autorisée la conclusion avec la Ville de La Tuque du Protocole d'entente relatif au financement du projet d'agrandissement et de réaménagement du gymnase à l'école secondaire Champagnat;

QUE la présidente, madame Danielle Bolduc et le directeur général, monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie ce protocole d'entente.

Adopté unanimement

Les sujets présentés par les Services des ressources humaines sont ensuite considérés. La directrice par intérim de ces services, madame Patricia Magny, fournit alors les renseignements requis sur chacun des dossiers et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions pour fins de retraite

**RÉSOLUTION 309 0607 :** CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite ;

\_\_\_\_\_  
Président(e)



EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Louise Bilodeau-Bédard, enseignante au primaire, à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- ✓ Denise Thibeault, enseignante au préscolaire, à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- ✓ Claire Bélisle-Bédard, enseignante au primaire, à l'école Masson à Sainte-Thècle, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- ✓ Claude St-Arnaud, enseignant au secondaire, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- ✓ Lisette Lemire, enseignante au primaire, à l'école Masson à Sainte-Thècle, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- ✓ Céline Despins, agente de bureau classe principale, à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 7 juillet 2007.

Adopté unanimement

Accord applicable  
au personnel  
professionnel

**RÉSOLUTION 310 0607 :**

CONSIDÉRANT qu'un accord est intervenu le 26 octobre 2006 entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats du Québec (C.S.Q.) pour le compte des syndicats de professionnelles et professionnels représentés par son agente négociatrice, la Fédération des professionnelles et des professionnels de l'Éducation du Québec, et ce, suivant les dispositions prévues à la clause 9-4.03 des dispositions applicables au personnel professionnel en application des dispositions de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public 2005-2010;

CONSIDÉRANT que cet accord porte sur le remplacement de l'article 6-1.00, l'ajout de l'annexe « D » sur l'équité salariale, le retrait du deuxième alinéa de la clause 9-2.05 et la modification des clauses 9-2.18, 9-2.35 et 9-3.03 et la modification de la définition de « personne à charge » au Chapitre 10-0.00 Disparités régionales;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cet accord est subordonnée à sa signature par les parties locales;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit accepté l'accord précité;

---

Président(e)

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente

**RÉSOLUTION 311 0607 :** CONSIDÉRANT que la convention collective des employés de soutien prévoit la possibilité que la commission et le syndicat conviennent d'arrangements locaux;

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) relativement aux mouvements de personnel du secteur des services directs aux élèves;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndicat précité pour les mouvements de personnel du secteur des services directs aux élèves;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Projet de modification au plan d'effectif du personnel de soutien du secteur des services directs aux élèves

**RÉSOLUTION 312 0607 :** CONSIDÉRANT l'analyse des postes du personnel de soutien du secteur des services directs aux élèves pour l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT, selon la convention collective applicable, que la commission scolaire doit procéder à des consultations lorsqu'elle a l'intention de procéder à une modification ou à une abolition de poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient déposées pour fins de consultation les modifications et abolitions relatives au plan d'effectif du personnel de soutien du secteur des services directs aux élèves, décrites au document 0607-07.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet initialement une recommandation pour l'octroi du contrat dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement de l'École forestière de La Tuque et de l'agrandissement du gymnase de l'école secondaire Champagnat. Une résolution est adoptée dans le sens de cette recommandation.

---

Président(e)

---

Secrétaire

**RÉSOLUTION 313 0607 :**      CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'exécution de travaux de réaménagement/agrandissement de l'École forestière de La Tuque et d'agrandissement du gymnase de l'école secondaire Champagnat;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des professionnels en date du 24 mai 2007 à 15 h (référence document 0607-08);

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité, la recommandation de la firme Jean-Louis Déry, architecte, ainsi que le financement du projet (référence document 0607-08);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement / agrandissement de l'école Forestière et d'agrandissement du gymnase de l'école secondaire Champagnat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Entrepreneurs Lapointe et Gagnon Ltée de Jonquière, au montant de 3 454 850,05 \$ taxes incluses;

QUE les allocations nécessaires pour combler le déficit du projet d'agrandissement du gymnase estimé à 160 983 \$ soient puisées dans les budgets suivants :

✓ Surplus travaux de réaménagement, école Forestière	14 122 \$
✓ Indemnisation assurances suite au sinistre à l'école Champagnat	67 000 \$
✓ Contingences, travaux de réaménagement, école Forestière	53 534 \$
✓ Contingences, travaux d'agrandissement du gymnase, école Champagnat	26 327 \$

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Monsieur Jean-Guy Trépanier informe après cela les commissaires de la réception d'une lettre du conseil d'établissement de l'école secondaire Champagnat exprimant leur accord à ce que le contrat de services de cafétéria de cette école détenu par l'entreprise Les Cuisines G.D. & Fils Inc. soit transféré à madame Élisabeth Collins de La Tuque. De ce fait, les conditions établies par la résolution 289 0507 sont rencontrées et ce transfert de contrat est donc autorisé.

Consécutivement et après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Jean-Guy Trépanier, des résolutions sont adoptées pour le renouvellement des assurances ainsi que pour l'octroi de contrat pour l'aménagement de laboratoires de sciences.

---

Président(e)

---

Secrétaire

**RÉSOLUTION 314 0607 :**

assurances générales;

CONSIDÉRANT que la firme Aon Parizeau Inc. a fait parvenir les conditions de renouvellement pour les

CONSIDÉRANT que les protections offertes sont celles prévues dans le cahier des charges préparé par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement est sans augmentation et selon les mêmes termes, conditions et obligations que l'année scolaire 2006-2007;

CONSIDÉRANT que l'écart constaté entre la prime 2006-2007 et celle de 2007-2008 est dû à l'ajout de certaines protections;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE l'acceptation de la proposition des courtiers d'assurances Aon Parizeau Inc. pour l'année scolaire 2007-2008 au montant de 54 374 \$ plus les taxes applicables.

Adopté unanimement

**RÉSOLUTION 315 0607 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit procéder à la mise à niveau de certains locaux (ateliers de technologie, laboratoires de services), à l'école secondaire Champagnat, dans le cadre du nouveau programme en science et technologie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit procéder à la mise à niveau de certains

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a reçu trois soumissions pour la réalisation de ces travaux :

✓ Construction F. Paré	55 600,00 \$
✓ Construction Bertin Cloutier	81 323,84 \$
✓ Charles Morissette Inc.	92 602,49 \$

CONSIDÉRANT que la commission scolaire dispose des sommes requises pour réaliser ces aménagements;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de locaux, dans le cadre du nouveau programme en science et technologie à l'école secondaire Champagnat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, l'entreprise Construction F. Paré de La Tuque, au montant de 55 600,00 \$ taxes incluses.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 5 juin 2007.

L'ordre du jour de la présente séance étant complété, il est procédé à 20 h 30 à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 316 0607** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que  
soit déclarée close la présente séance du conseil des  
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président(e)

---

Secrétaire